

Peine de sûreté minimale

Par **Bagno**, le **13/02/2019** à **05:16**

Bonjour

Notre fils a été condamné en appel à 12 ans de prison pour coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner après avoir été condamné pour murtre en première instance.

Je voudrais connaître la durée de sa peine de sûreté avant de pouvoir bénéficier d'aménagements de peine.

Les faits remontent à 2014 et il a été placé en détention depuis cette date.

Il est âgé de 43 ans et nous demande de faire des recherches pour lui trouver un centre d'accueil, un établissement avec quartier semi liberté, un emploi, etc.

Est-ce à nous de faire ces démarches ? Nous nous sentons impuissants.

Merci beaucoup pour votre réponse.